Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901862-20251125-D2025112501-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 25 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
20/11/2025

Conseillers en exercice
19

Présidente : Mme Brigitte MEL

Secrétaire de séance : Mme Leïla CARACCHIOLI

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le mardi 25 novembre 2025, à 18 heures 30 minutes, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Brigitte MEL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Brigitte MEL, Daniel GUÉZENNEC, Sandie COZ, Bernard LACHIVER, Gwénaëlle QUERE, Jérôme CALMELS, Michèle GALOPIN, Raymond TESSIER, Françoise LAURENT, Leïla CARACCHIOLI, Caroline JACQ, Florence SIMON, Erwan MORVAN, Anaïs MEL et Mohamed KHCHACH

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Benoît PERIOU à Daniel GUEZENNEC, Nadège RUAULT à Caroline JACQ, Jacques ROBIC à Bernard LACHIVER et Guy LE FUR à Brigitte MEL

D 2025 11 25 01 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE DEFENSE DES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES REQUÊTES N°2507578 ET N°2507520 FORMÉES PAR MME CATHERINE TROADEC CONTRE LA DÉCISION DE NON OPPOSITION A LA DÉCLARATION PRÉALABLE N°029186220048

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil des deux requêtes qu'elle a reçues le 17 novembre 2025, l'une en référé suspension et l'autre en annulation concernant la décision de non opposition à la déclaration préalable de travaux n° 029186220048 délivrée le 8 décembre 2022 à Mme Marion LOLLIER.

Ces deux requêtes ont été déposées devant le Tribunal Administratif de RENNES, par Mme Catherine TROADEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à représenter la Commune de PLOUEZOC'H devant le Tribunal Administratif de RENNES, dans le cadre du recours contentieux introduit par Mme Catherine TROADEC à l'encontre de l'autorisation donnée à Mme Marion LOLLIER, en suite du dépôt de son dossier de déclaration préalable n°029186220048, délivrée le 8 décembre 2022 ;
- donne son accord pour mandater le cabinet d'avocats GOSSELIN à RENNES, à l'effet d'intervenir au soutien des intérêts de la Commune ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

ACTE RENDU **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL** : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (17 POUR et 2 ABSTENTIONS)

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de

- la publication le ..... : 26/11/2025
- la transmission à la Préfecture le ..... : 26/11/2025

Fait à PLOUEZOC'H, le 26/11/2025

Pour extrait conforme

Brigitte MEL
Maire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252